

Alain Bauer et Michel Gaudin chargés de rédiger un livre blanc sur la sécurité, le rapport sur les polices municipales évoqué.

Le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, a demandé au préfet de police de Paris Michel Gaudin et au criminologue Alain Bauer d'établir un "livre blanc sur la sécurité publique pour les dix ans à venir".

« Ce livre blanc », écrit le ministre dans [une lettre aux syndicats de police datée du 11 janvier 2011](#) « à partir d'une analyse de l'existant et des adaptations en cours telle que la police d'agglomération à Paris et dans les départements de la petite couronne, identifiera, recensera, évaluera les évolutions possibles en matière de sécurité publique ».

Il devra, « d'ici la fin du mois de juin 2010 » également présenter « des propositions concrètes d'aménagement et d'évolution des métiers, structures et organisations » de la police.

Le ministre confirme dans sa lettre que quatre groupes de travail créés en 2010, associant la parité syndicale, vont se « réunir prochainement » pour « évoquer des sujets majeurs ».

Le premier, explique-t-il, « aura trait au périmètre et à la définition des missions régaliennes » des forces de l'ordre, le second portant sur l'examen d'un rapport qui lui a été remis fin 2010 sur les polices municipales.

Toujours au chapitre des grands chantiers fixés par M. Hortefeux figure celui assigné récemment par le président Nicolas Sarkozy « de renforcer encore la présence sur la voie publique et les tâches d'investigation ».

Parité entre police et gendarmerie - Enfin, M. Hortefeux confirme aux syndicats son intention de poursuivre les travaux sur la parité police/gendarmerie, rattachée à lui depuis 2009, pour ce qui a trait aux rémunérations, à la « disponibilité et au logement des personnels », des écarts existant actuellement à cet égard entre les deux forces de l'ordre. L'Intérieur s'est engagé sur certains de ces chantiers depuis quelques mois déjà. Il s'agit de recentrer les policiers et les gendarmes sur leur coeur de métier tout en respectant les restrictions budgétaires de l'Etat.

Des tâches dites indues, telles que le transfert des détenus ou la police des audiences de justice, assurées jusque là par les policiers, sont progressivement transférées, depuis début janvier, à la pénitencier par exemple.